



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 122436

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions de la CGPME dans son document intitulé « cap France PME ». Les représentants des PME souhaitent que l'accompagnement des PME soit amélioré et proposent d'améliorer l'accessibilité des PME à la commande publique « en publiant un code de la commande publique compilant l'ensemble des textes nécessaires pour répondre à un appel d'offres public ». Il souhaite donc qu'il lui indique s'il entend mettre en oeuvre cette proposition.

Texte de la réponse

Pour permettre une meilleure lisibilité et intelligibilité du droit à la commande publique, et ainsi faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à ce secteur important de l'économie, un code de la commande publique a été proposé par le conseil d'Etat. Le Gouvernement avait sollicité une habilitation législative dans le projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, afin de procéder à son adoption par voie d'ordonnance. Cependant, cette disposition a été censurée par le conseil constitutionnel, dans sa décision n° 2009-575 DC du 12 février 2009, pour des raisons de procédure. A la fin du mois de décembre 2011, la commission européenne a transmis les propositions de directives remplaçant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE et la proposition de directive sur les concessions au Conseil des ministres de l'union européenne et au parlement européen, afin de débiter leur procédure législative. Leur adoption est prévue avant la fin de l'année 2012 et l'échéance de transposition devrait être fixée au 30 juin 2014. La transposition en droit français de ces réformes européennes pourrait être l'occasion d'entamer le processus d'élaboration, en concertation avec tous les acteurs concernés, d'un code de la commande publique rassemblant l'ensemble des dispositions applicables en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122436

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12157

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4052